

## Conseil communal de Lausanne

---

### Rapport de la commission n°43 Chargée de l'examen du Rapport-préavis 2018/4 : Réponse au postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial »

Mme Claude Nicole GRIN, présidente de la commission	Les Verts
Mme Sara SOTO	Les Verts
Mme Gianni-John SCHNEIDER (en remplacement de Mme L. Golestani)	Socialiste
Mme Caroline ALVAREZ HENRY	Socialiste
M. Yvan SALZMANN	Socialiste
Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS	Socialiste
Mme Eliane AUBERT	Libéral-Radical
M. Jean-Daniel HENCHOZ (en remplacement de Mme F. Bettschart-N.)	Libéral-Radical
Mme Sandra PERNET	Le Centre

#### Excusés :

Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER	Ensemble à Gauche
M. Pierre AUBERSON	Libéral-Conservateur
Mme Sandrine SCHLIENGER	UDC

#### Représentants de l'administration

M. David PAYOT directeur, Direction Enfance, Jeunesse et Quartier  
M. Jean-Claude SEILER, chef du service de l'accueil de jour de l'enfance - SAJE  
Mme Claude THULER, cheffe du secteur préscolaire, SAJE  
Mmes Gabriela AMARELLE, Déléguée à l'intégration, Bureau Lausannois pour les immigrés- BLI,  
Direction Sports et Cohésion Sociale  
M. Claude SIMARRO, adjoint au chef de service, notes de séance, SAJE

Lieu : Service d'accueil de jour de l'enfance, secteur préscolaire, Place de la Navigation 10

Date : 26 mars 2018

Début et fin de séance : 14h00 à 16h00

---

### Rappel du postulat

Ce rapport-préavis N°2018/04 répond au Postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial ». Ce postulat a été déposé le 20 mai 2009 et renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010 pour étude et rapport-préavis. Il a pour objet la situation des enfants qui débutent le premier cycle primaire sans connaissances du français, ce qui risque de péjorer leur cursus scolaire. Ce risque s'aggrave proportionnellement avec la précarité économique de la famille. Les enfants concernés débutent leur vie scolaire en situation défavorable pour leur développement et leur intégration dans la cité. L'objectif du postulat est de « sensibiliser ces enfants d'âge préscolaire, sous une forme ludique et sur une base volontaire, à la langue française avant leur entrée à l'école ». La réponse au postulat,

sous forme de rapport-préavis, se concentre essentiellement sur les très jeunes enfants et leurs familles dans le cadre de sa politique d'accueil extra familial préscolaire. Il a pour objectif de permettre, par les mesures qu'il entend mettre en place, de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants dans leurs parcours scolaire et il propose un accès élargi aux prestations même si les deux parents n'exercent pas une activité professionnelle. Ce rapport-préavis présente plusieurs exemples de projets lausannois et de projets hors Lausanne qui permettent d'évaluer les différents bénéfices que ces démarches peuvent apporter.

## Discussion générale

Le chef du Service d'accueil de jour de l'enfance précise qu'une des causes du retard apporté à la réponse au postulat est justement dû au fait qu'un des projets lausannois *La Planète Bleu* lancé en 2012 a connu quelques difficultés initiales. Mais en 2018, ce projet pilote permet de tirer un premier bilan et quelques règles applicables aux futurs projets, notamment à savoir que ceux-ci nécessitent une formation spécifique des intervenants et un appui des pouvoirs publiques. La déléguée à l'intégration rappelle que durant toute cette période une collaboration régulière s'est instaurée entre le Bureau Lausannois pour les immigrés (BLI) et le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE).

La discussion a porté sur plusieurs points principaux. Les commissaires ont exprimé un certain nombre de craintes mais aussi les aspects positifs d'une telle démarche. Des craintes se sont manifestées sur les incidences que pourraient avoir les projets de soutien aux enfants allophones sur les structures existantes, notamment au détriment d'enfants déjà usagers de celles-ci, ainsi que sur le financement de ces projets. Concernant la question de l'occupation des lieux d'accueil pour la petite enfance, le Municipal rappelle qu'environ 1'000 places ont été créées sur les deux dernières législatures dans le Réseau-L alors que 1'900 familles attendent encore une place. Le chef du service de l'accueil de jour de l'enfance rappelle qu'il faut manier les chiffres des demandeurs de place avec une certaine prudence. Citant la liste d'attente pour 800 enfants de moins de 2 ans, il constate que la moitié des demandes est faite en prévision d'une naissance ou lorsque les mères sont encore en congé maternité. Pour les enfants de plus de 2 ans, il estime qu'une partie des parents ont trouvé une solution de garde mais qu'ils préfèrent rester sur la liste d'attente pour que leurs enfants bénéficient d'une meilleure intégration et socialisation. Dans certains quartiers (par exemple Borde, Valentin, Bourdonnette, Grangette), il n'y pas de liste d'attente.

Une commissaire demande si les places pour des enfants allophones dans les structures d'accueil pour la petite enfance ne seront attribuées que dans les quartiers où il n'y pas de liste d'attente. Elle demande aussi si l'on peut placer son enfant dans un autre quartier que le sien. Le chef du service de l'accueil de jour de l'enfance précise que pour parvenir à un taux de remplissage de 90% des structures, on utilise déjà des plages libres (vendredi après-midi – mercredi matin) pour encourager la socialisation des enfants qu'ils soient allophones ou non. Il précise aussi que les projets pour les enfants allophones se développeront dans les quartiers où les besoins sont avérés, mais il ne s'agira pas non plus de mettre en place des ségrégations entre les enfants, ni de prêter des structures existantes au profit d'autres à créer.

La question financière est aussi évoquée, un commissaire marque ses inquiétudes sur la difficulté de mesurer les incidences financières, même s'il s'agira de saisir les opportunités et projets qui se présenteront. Il souhaite aussi des précisions concernant les montants de CHF 300'000.- (pérennes)

et CHF 50'000.- (ponctuels), ainsi que sur les éléments liés aux diminutions de charges. Il lui est répondu que pour ce dernier point la prise en charge des parents a été estimée à 15% en moyenne, en tenant compte de revenus plus modestes que la moyenne du Réseau-L qui elle se situe à 27%. Les CHF 50'000.- (ponctuels) alimenteront un fonds de soutien pour des projets individuels ou associatifs remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones.

Ces différentes craintes avancées, il est à souligner que ce rapport-préavis a été très bien accueilli par l'ensemble des commissaires qui ont apprécié ce rapport-préavis très bien documenté. Ils ont relevé le bon équilibre entre favoriser l'accès à la langue française dans des démarches ludiques favorisant l'intégration des enfants allophones et le maintien de la langue maternelle. Une commissaire souligne qu'elle approuve ce rapport-préavis et tout particulièrement car les mesures décrites permettent de s'intégrer tout en gardant sa culture d'origine et de continuer à parler sa langue maternelle dans le cadre familial. Un commissaire confirme que continuer de parler sa langue maternelle contribue à un meilleur apprentissage d'autres langues. Une autre commissaire relève l'importance de la langue maternelle lorsqu'il s'agit d'exprimer ses émotions.

Une commissaire souligne que ce qu'elle apprécie particulièrement dans ce rapport-préavis c'est que, si l'accent est mis sur l'enfant, il signale aussi que l'implication des familles peut être un facteur-clé dans cette démarche. Une autre commissaire souligne l'importance pour l'enfant de se sentir en sécurité pour pouvoir aborder sereinement ce moment-clé de l'entrée à l'école.

### **Conclusion de la commission**

La conclusion n° 1 : « *d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » ; est acceptée à l'unanimité.*

La conclusion n° 2 : « *de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents (les mères en particulier) » ; est amendée par la suppression de la parenthèse « (les mères en particulier) ».*

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La conclusion n° 2 amendée est acceptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

La conclusion n° 3 : « *d'autoriser la Municipalité à porter les montants nécessaires aux nouveaux projets à hauteur maximale de CHF 350'000.- sur l'actuelle législature dont une nouvelle subvention à la rubrique 5900.319 « Impôts, taxes et frais divers » afin de doter ce fonds d'un capital de CHF 50'000.- par année sur trois ans et renouvelable par voie budgétaire ».*

est acceptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

La commission demande que cet objet soit traité et porté à l'ordre du jour du plénum avant l'été. Ce souhait est accepté à l'unanimité

Lausanne, le 7 mai 2018

La rapportrice  
Claude Nicole Grin

